



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 3 avril et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Yvette BADOIL, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, M. Paul FERRE, M. Vincent GELAS, M. Gilbert GROS, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, M. Guy MORILLON, M. Philippe PROST, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN, M. Nicolas ZIELINSKI à partir de 21h30 (point n°9)

En exercice : 29

Présents : 20 puis 21

Représentés : 3 puis 2

Absents : 9 puis 8

Étaient absents : M. Patrick BOURGEOIS, M. Alain CAMPION, Mme Lysiane GUIRAL, Mme Muriel LUGA GIRAUD, M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Irène LECLERC), Mme Sandrine MERAND, M. Marc TATON, Mme Marielle THOMAS (pouvoir à M. Raphaël LAMURE), M. Nicolas ZIELINSKI jusqu'à 21h30 (pouvoir à M. Bernard ALBAN),

Secrétaire de séance : Mme Irène LECLERC

N°2018/04/03/01 – FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 sans modification par rapport aux taux votés en 2017, soit :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **20.40 %**,
- Taxe d'habitation : **6.40 %**,
- Taxe foncière (bâti) : 0.00 %,
- Taxe foncière (non bâti) : **1.83 %**,

N°2018/04/03/02 – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2018

VOTE le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2018 à :

- **8.6 %** pour la zone « 3 » (Chaleins et Messimy sur Saône)

N°2018/04/03/03 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2018

APPROUVE le Budget PRINCIPAL de l'exercice 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **10 802 824.00 euros**

INVESTISSEMENT : **2 077 916.00 euros**

N°2018/04/03/04 – VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2018

APPROUVE le Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF de l'exercice 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **3 636 740.00 euros**

INVESTISSEMENT : **4 508 930.00 euros**

N°2018/04/03/05 – VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – EXERCICE 2018

APPROUVE le Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF de l'exercice 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **156 219.00 euros**

INVESTISSEMENT : **4 119.00 euros**

N°2018/04/03/06 – VOTE DU BUDGET PARC ACTIVAL TRANCHE 2007 – EXERCICE 2018

APPROUVE le Budget PARC ACTIVAL Tranche 2007 de l'exercice 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **92 664.86 euros**

INVESTISSEMENT : **54 064.89 euros en dépenses**
67 401.63 euros en recettes

N°2018/04/03/07 – VOTE DU BUDGET VISIONIS 4 – EXERCICE 2018

APPROUVE le Budget VISIONIS 4 de l'exercice 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **64 518.28 euros en dépenses**
156 565.86 euros en recettes

INVESTISSEMENT : **63 425.28 euros**

N°2018/04/03/08 – VOTE DU BUDGET VISIONIS 5 – EXERCICE 2018

APPROUVE le Budget VISIONIS 5 de l'exercice 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **2 596 090.53 euros**

INVESTISSEMENT : **2 440 265.06 euros**

N°2018/04/03/09 – VOTE DU BUDGET VISIONIS 6 – EXERCICE 2018

APPROUVE le Budget VISIONIS 6 de l'exercice 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **2 277 680.73 euros**

INVESTISSEMENT : **1 453 891.46 euros**

N°2018/04/03/10 – VOTE DU BUDGET ATELIER RELAIS DPI – EXERCICE 2018

APPROUVE le Budget ATELIER RELAIS DPI de l'exercice 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **243 707.73 euros**

INVESTISSEMENT : **259 461.30 euros**

N°2018/04/03/11 – VOTE DU BUDGET ATELIER RELAIS MENUISERIE – EXERCICE 2018

APPROUVE le Budget ATELIER RELAIS MENUISERIE de l'exercice 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **70 950.72 euros**

INVESTISSEMENT : **58 228.57 euros en dépenses**
68 628.57 euros en recettes

N°2018/04/03/12 – VOTE DU BUDGET ATR LES CHAUDRONNERIES DE LA CHALARONNE – EXERCICE 2018

APPROUVE le Budget ATR LES CHAUDRONNERIES DE LA CHALARONNE de l'exercice 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **47 555.36 euros**

INVESTISSEMENT : **220 947.87 euros**

N°2018/04/03/13 – VOTE DU BUDGET OFFICE DE TOURISME – EXERCICE 2018

APPROUVE le Budget OFFICE DE TOURISME de l'exercice 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **175 758.00 euros**

INVESTISSEMENT : **10 948.79 euros**

N°2018/04/03/14 – VOTE DU BUDGET GITE DE GROUPE – EXERCICE 2018

APPROUVE le Budget GITE DE GROUPE de l'exercice 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **310 863.76 euros**

INVESTISSEMENT : **303 062.38 euros**

N°2018/04/03/15 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 0-6 ANS » AVEC LA CAF DE L'AIN POUR VISIOCRÈCHE

AUTORISE la signature d'une convention d'objectifs et de financement « Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant 0-6 ans » relative au multi-accueil Visiocrèche avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, pour l'année 2018.

N°2018/04/03/16 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU SERVICE DE CONSULTATION DES RESSOURCES POUR LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA MSA POUR VISIOCRÈCHE ET MA P'TITE MAISON

AUTORISE la signature d'une convention de service avec la Mutualité Sociale Agricole permettant la consultation des ressources dans le cadre des inscriptions à Visiocrèche et Ma P'tite Maison.

N°2018/04/03/17 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI DE LA PRESTATION DE SERVICE AVEC LA MSA POUR LE RAM SAONERELAIS POUR L'ANNEE 2017

AUTORISE la signature d'une convention relative à l'octroi de la prestation de service avec la Mutualité Sociale Agricole pour le RAM Saône Relais pour l'année 2017.

N°2018/04/03/18 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROGRAMME « GRAINES DE LECTEURS » AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN CONCERNANT LE RAM SAONERELAIS

AUTORISE la signature d'une convention de partenariat dans le cadre du programme « Graines de lecteurs » avec le Département de l'Ain pour le RAM SaôneRelais.

N°2018/04/03/19 - TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE THOISSEY - (« LE PORT ») - FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT

FIXE la participation aux travaux de branchement due par les propriétaires concernés par l'extension du réseau d'assainissement « Le Port » à THOISSEY à la somme de 579 € HT soit 694,80 € TTC (TVA à 20 %) par branchement,

PRECISE que ce montant est déductible de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) appliquée selon les délibérations en vigueur à la date du raccordement au réseau.

N°2018/04/03/20 - DEMANDE DE DEGREVEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

DECIDE de consentir à la SAS PLATTARD NEGOCE un dégrèvement sur l'assiette de la redevance d'assainissement en annulant la part communautaire sur le volume excédentaire qui n'a pas rejoint le réseau d'assainissement, soit 3 910 m³.

PRECISE que cette décision sera notifiée au délégataire qui sera chargé d'appliquer ce dégrèvement.

N°2018/04/03/21 – CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A L'ATTRIBUTION PAR LE DEPARTEMENT DE L'AIN DES AIDES AUX PARTICULIERS POUR LA REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

AUTORISE M. le Président à signer la convention de mandat relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs attribuées par le Département de l'Ain aux particuliers maîtres d'ouvrage et tous documents relatifs à cette affaire.

N°2018/04/03/22 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE MONTMERLE ET ENVIRONS

APPROUVE la modification de statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmerle et Environs,

CHARGE le président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

N°2018/04/03/23 – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE (SIAH) DU CANTON DE ST TRIVIER SUR MOIGNANS ET DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE (SRTC)

ACCEPTE la dissolution du SIAH du canton de St Trivier sur Moignans selon les conditions de liquidation qui ont été fixées par son comité syndical du 09/03/2018,

ACCEPTE la suppression du poste de secrétaire comptable à raison de 3 heures hebdomadaires,

DECIDE d'archiver les documents du SIAH du canton de St Trivier sur Moignans au SRTC,

DECIDE d'affecter les biens du SIAH du canton de St Trivier sur Moignans au SRTC y compris les terrains,

DESIGNE le SRTC pour prendre en charge les emprunts contractés par le SIAH du canton de St Trivier sur Moignans,

DESIGNE le SRTC pour se substituer dans tous les droits obligations du SIAH du canton de St Trivier sur Moignans,

DEMANDE l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au SRTC étendue à l'ensemble de son périmètre à compter de la parution de l'arrêté préfectoral de dissolution du SIAH du canton de St Trivier sur Moignans,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

N°2018/04/03/24 – CESSION DU LOT N°1 DU PARC D'ACTIVITES VISIONIS 6 SITUE SUR LES COMMUNES DE MONTCEAUX ET DE GUEREINS

DECIDE de vendre le lot n°1 du Parc d'Activités Visionis 6, d'une superficie de 1 500 m² à la SCI RETRAITE représentée par M. Philippe CARTRY, qui se substitue à la Société TECHNOPUR, au prix de 45 € HT le m² viabilisé (hors alimentation gaz), soit au prix total de 67 500 € HT.

PRECISE que ce prix de vente sera soumis à une taxe sur la valeur ajoutée calculée sur la marge.

ET AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2018/04/03/25 – CESSION DU LOT N°4 DU PARC D'ACTIVITES VISIONIS 6 SITUE SUR LES COMMUNES DE MONTCEAUX ET DE GUEREINS

DECIDE de vendre le lot n°4 du Parc d'Activités Visionis 6, d'une superficie de 1 830 m² à la SCI BC IMMO représentée par M. Frédéric CRISI, au prix de 45 € HT le m² viabilisé (hors alimentation gaz), soit au prix total de 82 350 € HT.

PRECISE que ce prix de vente sera soumis à une taxe sur la valeur ajoutée calculée sur la marge.

ET AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2018/04/03/26 – CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE B 463 SITUEE DANS LA ZONE D'ACTIVITES DU PARC ACTIVAL SUR LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée section B 463, d'une superficie de 2 291 m² à M. Sébastien CATHERIN représentant la Société GOYON ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 25 € HT le m² soit un prix de vente de 57 275€ HT.

PRECISE que ce prix de vente sera soumis à une taxe sur la valeur ajoutée calculée sur la marge.

ET AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2018/04/03/27 – DELEGATION D'ATTRIBUTION AU PRESIDENT

DONNE délégation à M. le Président pour la signature des plans de financement du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour l'alimentation électrique de parcelles ou de zones d'activités dans le cadre de l'exercice de la compétence développement économique.

N°2018/04/03/28 – HARMONISATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

DECIDE

Article 1^{er}

D'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au **1^{er} mai 2018** pour les cadres d'emploi concernés.

Article 2

D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

N°2018/04/03/29- HARMONISATION DE L'ACTION SOCIALE

DECIDE de mettre fin au dispositif d'attribution des tickets restaurant pour les agents concernés au **1^{er} mai 2018**.

DECIDE de mettre fin à la participation financière de la communauté de communes à la couverture prévoyance « garantie maintien de salaire » pour les agents concernés au **1^{er} mai 2018**.

AUTORISE l'autorité territoriale à effectuer les démarches administratives liées à ces décisions.

PRECISE que l'action sociale est mise en œuvre dans le cadre de l'adhésion au CNAS confirmée par délibération du 24 janvier 2017.

N°2018/04/03/30- HARMONISATION RELATIVE A LA JOURNEE DE SOLIDARITE

DECIDE que la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées soit accomplie par tous les agents de la communauté de communes selon les modalités suivantes :

- l'ensemble des services seront fermés le lundi de Pentecôte,
- décompte d'une journée de RTT pour les agents en bénéficiant,
- accomplissement de 7 heures (ou prorata pour les agents à temps non complet) complémentaires ou supplémentaires à répartir sur l'année civile, selon rythme à définir par le responsable de service.

PRECISE que, sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

N°2018/04/03/31 - COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2018/06 - Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage située à Montmerle/Saône - MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 12 janvier 2018 au BOAMP,
Vu le PV de classement des offres établi le 22 février 2018, après réunion de la CEO,

Article 1^{er} :

Un marché de prestations de services est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **SG2A - L'HACIENDA** - 355 Rue des Mercières - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage située à Montmerle/Saône.

Article 2 :

Le marché est conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2018, reconductible 2 fois 1 année civile, soit une durée maximale de 3 ans (jusqu'au 31/12/2020).

La rémunération est réalisée en fonction des prestations effectuées et en application du prix forfaitaire mensuel ou des prix forfaitaires spécifiques, dont les libellés sont donnés dans la DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) du marché.

Le montant total annuel incluant la variante n°2 (offre de base + PSE "collecte et transport des déchets recyclables"), s'élève à **9 930,00 € HT** (soit 11 916,00 € TTC).

N°2018/07 - Fixation des tarifs de vente et dépôt-vente à l'Office de Tourisme Val de Saône Centre

Considérant le besoin d'harmonisation de certains tarifs appliqués différemment en fonction de l'antenne concerné par l'Office,
Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 26 février 2018,

Article 1^{er} :

Il est décidé de fixer les tarifs des ventes et dépôt-ventes au sein des deux antennes de l'Office de Tourisme Val de Saône Centre (Thoissey et Montmerle sur Saône), suivant les tableaux ci-dessous.

Pour les ventes :

Catégorie	Dénomination produit	Prix de vente public TTC
vin	Vin Bouquet de Chénas	10,00 €
Cartes postales et adhésif	carte postale recettes	0,50 €
	carte postale Dombes	0,50 €
	carte postales de l'Ain	0,50 €
	Carte adhésif blason de l'Ain	1,00 €
	carte postale Thoissey	0,50 €
	carte postale Montmerle	0,50 €
jeux	Jeu de cartes des 7 communes	3,00 €
	crayon enfant gravé	2,50 €
	Yoyo gravé	2,50 €
souvenirs	Assiettes faïence	13,00 €
Topo randonnée	Ain à vélo	9,80 €
	Ain à pied (tome 1)	13,50 €
	Ain à pied (tome 2)	14,70 €

	Randos pédestres Dombes Cotière et Val de Saône Sud – Ed. 2009	13,00 €
	Randos pédestres Dombes Cotière et Val de Saône Sud – Ed. 2017	14,00 €
	Randos pédestres Bresse Val de Saône Nord	13,00 €
	Randos pédestres Buguey	13,00 €
	Monts Beaujolais et Lyonnais à pied	12,50 €
	Carte rando Val de Saône Chalaronne	1,00 €
	Topo guide Val de Saône Chalaronne	5,00 €
	Carte rando Chatillon	1,00 €
	nouvelles cartes rando Chatillon	5,00 €
	Carte rando Villars	1,00 €
	Carte itinéraire VTT Ars/Trévoux	1,00 €
	Travel Plans	1,00 €
	Sentier Victor	4,00 €
	Sentier Estelle	4,00 €
	Topo guide "Au Cœur du Beaujolais"	12,00 €
	Topo guide VTT Beaujeu Monsols	5,00 €
	Chemin Curé d'Ars	Gratuit
	Randoland Montmerle	2,00 €
	Randoland Guéreins	2,00 €
Livre	Val de Saône Chalaronne Trésors et Secrets	10,00 €
	Les noms de lieux en Bresse et Dombes	11,00 €
Visites guidées	Visite guidée de l'apothicairerie	3,00 €
	Visite guidée groupée de l'apothicairerie	30,00 €
Audio Guide	vente livret seul	2,00 €
	vente livret + location audioguide	5,00 €

Pour les dépôts-ventes :

Catégorie	Partenaire	Dénomination produit	Prix de vente public TTC	Dont commission de vente pour l'OT
Guide	Ain Tourisme	Guide touristique de l'Ain	Gratuit	0 €
Topo randonnée	SRTC	carte sentiers "découverte au fil de l'eau"	1,00 €	0,15 €
Cartes postales	Asso Amis du Vieux Thoissey	carte postale apothicairerie	0,50 €	0 €
	M. Gonin	Carte postale poétiques	3,00 €	1 €
Livre	Asso Amis du Vieux Thoissey	Livre apothicairerie	7,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Artistes contemporains	15,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	JB Marchand, la gloire...	16,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Les Couvents des Ursulines de Thoissey	15,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Lavoirs de l'Ain	21,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Parler patois	19,00 €	0 €
	Asso Amis du Vieux Thoissey	Pré-inventaire	22,00 €	0 €
	Mairie de Thoissey	Les Riches Heures de Thoissey	26,00 €	0 €
	Mairie de Montceaux	Livre "Montceaux au fil du Temps"	20,00 €	0 €

Article 2 :

Ces tarifs s'appliqueront au 17 mars 2018 et remplaceront les tarifs fixés lors du Conseil communautaire du 28 février 2017.

N°2018/08 – Autorisation de signature d'une convention relative au TIP SEPA pour la REOM

Considérant la proposition des services de la Direction Générale des Finances Publiques pour mettre en place le paiement de la REOM par prélèvement,

Vu le projet de convention,

Article 1^{er} :

Il est décidé d'autoriser la signature de la convention régissant les relations entre la communauté de communes et la Direction Générale des Finances Publiques centre d'encaissement de Créteil, et fixant les modalités selon lesquelles le centre d'encaissement assure le traitement optique et informatique des Titres Interbancaires de Paiement au format SEPA (TIPSEPA) ou des chèques accompagnés de Talons Optiques 2 lignes (TO2L) émis par la communauté de communes et préparés par le SMIDOM pour recouvrer les créances sur ses clients au titre de la REOM.

Article 2 :

Il est précisé que les frais de fonctionnement mentionnés à l'article 4 de la convention sont pris en charge par la DGFiP.

N°2018/09 – Convention pour la vente de billetterie par l'Office de Tourisme Val de Saône Centre

Vu la proposition d'organisation d'un concert de chorales le 7 avril 2018, par l'association « **Les Chanteurs du Val de Mâtre** », représentée par Madame Poulard, mairie, 01480 Messimy-sur-Saône,

Considérant la volonté de mettre en place un service de billetterie avec l'Office de tourisme Val de Saône Centre pour cette manifestation,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 19 mars 2018,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention avec l'association « **Les Chanteurs du Val de Mâtre** » pour assurer sur les deux antennes de l'office de tourisme la vente de billetterie relative à son événementiel du 7 avril 2018.

Article 2 :

Une commission de 1€ par billet payant vendu sera facturée à l'association « **Les Chanteurs du Val de Mâtre** » par l'Office de tourisme Val de Saône Centre.

Fait à Montceaux, le 03 avril 2018

AFFICHE du :

Au :

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" at the top and "VAL DE SAÔNE CENTRE" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive name that appears to be "Jean-Claude Deschizeaux".